

Le renouveau des mouvements pour la restitution du patrimoine africain

Ysé Auque-Pallez

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2022/3 Automne**, PAGES 189 À 198

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9791037304803

DOI 10.3917/pe.223.0189

Date de mise en ligne : 14/09/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2022-3-page-189?lang=fr>



CAIRN . INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Le renouveau des mouvements pour la restitution du patrimoine africain

Par Ysé Auque-Pallez

Ysé Auque-Pallez est doctorante en science politique, rattachée au laboratoire Les Afriques dans le monde (LAM) à Bordeaux.

Les demandes de restitution de biens culturels acquis pendant la période coloniale ont démarré dans la foulée des indépendances des pays africains. Elles ont eu peu d'effets jusqu'au début des années 2010. Depuis une décennie, les restitutions prennent de l'ampleur. Différentes organisations de la société civile, basées en Europe ou en Afrique, utilisent des techniques modernes de communication pour attirer l'attention des médias et mettre la pression sur les gouvernements européens.

politique étrangère

La question de la restitution du patrimoine africain fait à nouveau irruption dans le débat public européen depuis les années 2010. Les États africains jouent un rôle central dans ce mouvement. Mais si la question de la restitution de ce patrimoine est récemment revenue sous le feu des projecteurs, c'est en grande partie sous l'impulsion de la société civile. En attirant l'attention des médias et de l'opinion publique, les mobilisations citoyennes ont fait sortir cette question des canaux officiels de négociations¹. Elles ont exercé une pression sur les États européens en insistant sur le caractère injuste de la détention des biens culturels africains par les anciennes puissances coloniales.

Dans un contexte où la morale est devenue de plus en plus déterminante pour le prestige des États², elles ont réussi à contraindre les États européens

1. B. Savoy et F. Sarr, « Restituer le patrimoine africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle », rapport remis au président de la République le 23 novembre 2018, p. 18.

2. E. Barkan, *The Guilt of Nations: Restitution and Negotiating Historical Injustices*, New York, W. W. Norton & Company, 2000.

à procéder à des restitutions. Pour la première fois, ils ne se sont plus contentés de prêts, mais ils se sont engagés à transférer légalement la propriété de biens culturels aux pays africains spoliés³. La France a enclenché une nouvelle phase avec le discours de Ouagadougou de novembre 2017. Elle restitue, en 2019, le sabre d'El Hadj Oumar Tall au Sénégal, puis rend au Bénin 26 œuvres du palais d'Abomey en 2021. Pour ce faire, une loi a été votée en décembre 2020, permettant de déroger au principe d'inaliénabilité des œuvres des collections publiques⁴. Le gouvernement néerlandais a quant à lui adopté, en février 2021, les recommandations du « National Policy Framework for Colonial Collections ». Établi par des professionnels des musées néerlandais en octobre 2020, il invitait à restituer tous les biens spoliés pendant la colonisation⁵. Au Royaume-Uni, ce sont les universités, comme celles d'Aberdeen et de Cambridge, qui ont pris l'initiative de rendre des bronzes du Royaume du Bénin au Nigeria en octobre 2021⁶. Après avoir transféré la propriété d'œuvres de l'Africa Museum de Tervuren à la république démocratique du Congo en 2021, la Belgique a voté en juin 2022 une loi qui dessine un cadre juridique pour le retour des œuvres liées au passé colonial de l'État belge au Congo, au Burundi et au Rwanda⁷. Enfin, l'Allemagne a signé, en juillet de la même année, un accord avec le Nigeria pour la restitution d'environ un millier de bronzes⁸. S'il reste encore un long chemin à parcourir, il n'en demeure pas moins que les années 2010 ont marqué une rupture importante dans l'histoire des restitutions, jusqu'ici caractérisée par un refus quasi systématique des États détenteurs et de leurs musées.

Les mouvements pour la restitution du patrimoine africain (1960-2010)

À l'origine des demandes : les élites culturelles africaines

Les États africains jouent un rôle crucial dans le mouvement pour la restitution au début des années 1970⁹. Mais ce sont des personnalités issues des

3. Exposé de Noé Wagener, chercheur en droit public, le 8 janvier 2021, « Justice. Réparations, restitutions », lors du séminaire de Christelle Rabier, « De la race : histoire comparée et matérielle des sciences sociales » à l'École des hautes études en sciences sociales.

4. M. Miktar, « Restitution des œuvres d'Abomey au Bénin : histoire d'un long processus », TV5 Monde, 8 novembre 2021.

5. S. Cascone, « The Dutch Government Just Promised to Return Any Stolen Colonial-Era Objects in Its Collections Back to Their Countries of Origin », *Artnet News*, 4 février 2021.

6. « L'université de Cambridge rend au Nigeria "l'Okukor", une statue en bronze volée en 1897 par un soldat britannique », Franceinfo, 29 octobre 2021.

7. P. de Boeck, « Restitution des œuvres de la colonisation : "C'est une loi pionnière", assure Thomas Dermine », *Le Soir*, 29 juin 2022.

8. M. Wolter et A. Steffes, « Berlin lance la restitution des bronzes du Bénin au Nigeria », *Deutsche Welle*, 1^{er} janvier 2022, disponible sur : www.dw.com.

9. Voir notamment L. V. Prott, « Histoire et développement des processus de récupération du patrimoine culturel », in L. V. Prott (dir.), *Témoins de l'Histoire. Recueil de textes et documents relatifs au retour des objets culturels*, Paris, Éditions de l'UNESCO, 2011, p. 2-19.

élites intellectuelles, artistiques et culturelles d'Afrique subsaharienne qui sont, dès les années 1960, à l'origine des demandes de restitution¹⁰. Elles réussissent à rassembler autour de cette cause une diversité d'acteurs, en Europe et en Afrique, comme des professionnels de la culture et des musées, des journalistes, des personnalités politiques, ainsi que certains chefs coutumiers ayant perdu leurs biens durant la période coloniale.

Trois registres sont alors mobilisés. Tout d'abord, le registre nationaliste s'appuie sur la notion de patrimoine, née dans l'Europe de la Renaissance et des Lumières, qui le définit comme un bien collectif appartenant à une communauté nationale et nécessaire à la pérennité de son identité¹¹. Le registre développementaliste s'y ajoute dès les années 1960¹² et cette idée que la culture contribue au développement sera réaffirmée dans la décennie 1990-2000¹³. Enfin, dans les années 1970, les acteurs de la restitution mobilisent un registre lié à la justice mémorielle¹⁴ : le retour de ces biens culturels permettrait de réparer les préjudices subis par les États africains durant la colonisation.

Ces demandes visent à consacrer l'indépendance des États africains par une reprise en main du domaine culturel, mais il ne s'agit pas de rompre toute relation avec l'Europe. La restitution est demandée, souvent au même titre que la coopération technique avec les anciennes puissances coloniales, dans l'objectif de construire des États-nations africains « modernes »¹⁵.

Restituer le patrimoine pour réparer les injustices

Durant les années 1990, de nombreuses organisations de la société civile apparaissent dans le sillage du mouvement international pour les réparations, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation de l'unité africaine¹⁶. Par exemple, le Collectif des filles et fils d'Africains déportés (COFFAD) et

10. B. Savoy, *Africa's Struggle for Its Art: History of a Postcolonial Defeat*, Princeton, Princeton University Press, 2022, p. 2-4.

11. P. Béghain, *Patrimoine, politique et société*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p. 5.

12. Voir, entre autres, le Manifeste panafricain d'Alger de 1969 et la Charte culturelle de l'Afrique en 1976. Pour plus d'informations sur les politiques culturelles de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Union africaine, voir K. K. Tsegaye, « The Cultural Agenda of the OAU/AU Since 1963 », *Journal of Pan African studies*, vol. 9, n° 7, 2016, p. 37-50.

13. K. Matsuura, « L'enjeu culturel au cœur des relations internationales », *Politique étrangère*, vol. 71, n° 4, Ifri, 2006, p. 1045-1057.

14. L.V. Prott, « Histoire et développement des processus de récupération du patrimoine culturel », *op. cit.*

15. D. Lowenthal, « Fabricating Heritage », *History and Memory*, vol. 10, n° 1, 1998 ; B. Kirshenblatt-Gimblett, *Destination Culture: Tourism, Museums, and Heritage*, Berkeley, University of California Press, 1998.

16. R. E. Howard-Hassmann, « Reparations to Africa and the Group of Eminent Persons », *Cahiers d'études africaines*, vol. 173-174, n° 1-2, 2004, p. 81-97.

l’Africa Reparations Movement (ARM)¹⁷ remobilisent le registre lié à la justice mémorielle : la restitution est présentée comme une réparation du colonialisme, mais aussi des politiques de développement imposées à l’Afrique par l’Occident. Créées respectivement par le Français d’origine béninoise Assani Fassassi et le Britannique d’origine guyanaise Bernie Grant, ces deux structures critiquent les relations « néocoloniales » entre l’Europe et l’Afrique.

C’est aussi au cours de la décennie 1990 que les voix des chefs coutumiers africains se font davantage entendre, même si elles s’étaient déjà exprimées auparavant, notamment dans les années 1970¹⁸. Les demandes de restitution

La restitution n’apparaît plus seulement comme une réparation du colonialisme

du patrimoine africain sont alors formulées sur un registre traditionaliste : le retour des biens spoliés est un moyen de réparer l’aliénation culturelle qu’a produit le colonialisme en Afrique en permettant la reconnexion des Africains avec leurs traditions et leurs religions dites traditionnelles. Ce registre est partagé par des organisations de la

société civile basées en Europe, telle l’ARM. Cette association promeut la restitution des bronzes du Royaume du Bénin au Nigéria, présentés comme des objets essentiels à la pérennité des pratiques religieuses de cette entité politique et comme des archives cruciales pour la transmission de son histoire¹⁹. Elle considère les autorités royales africaines comme les propriétaires des biens culturels, contrastant avec le registre nationaliste majoritaire dans les années 1970, qui voyait dans la restitution du patrimoine un moyen de renforcer l’identité nationale.

L’essoufflement des mouvements pour la restitution au début des années 2000

Les mouvements pour la restitution du patrimoine africain s’essouffent à partir du début des années 2000. À titre d’exemple, l’ARM disparaît après la mort de Bernie Grant et la visibilité du COFFAD diminue²⁰. En Afrique, des organisations promouvant la restitution avaient commencé

17. Sur le COFFAD, voir notamment G. Faes et S. Smith, *Noir et Français*, Paris, Panama, 2006 ; C. Fleming, « White Cruelty or Republican Sins? Competing Frames of Stigma Reversal in French Commemorations of Slavery », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 35, n° 3, 2012, p. 488-505 ; J. Michel, « Esclavage et réparations. Construction d’un problème public (1998-2001) », *Politique africaine*, vol. 2, n° 146, 2017, p. 143-164. Sur l’ARM, voir C. L. Pugh, « “We Shall Be Telling our own Stories”: Bernie Grant, the Africa Reparations Movement, and the Restitution of the Benin Bronzes », *Politique africaine*, vol. 1, n° 165, 2022, p. 143-166.

18. B. Savoy, *Africa’s Struggle for Its Art: History of a Postcolonial Defeat*, op. cit., p. 40.

19. C. Pugh, « “We Shall Be Telling our own Stories”: Bernie Grant, the Africa Reparations Movement, and the Restitution of the Benin Bronzes », op. cit.

20. C. Pugh, « “We Shall Be Telling our own Stories”: Bernie Grant, the Africa Reparations Movement, and the Restitution of the Benin Bronzes », op. cit. Si le COFFAD est moins visible entre 2000 et 2010, il continue de mener des actions, surtout à l’occasion de la commémoration de l’abolition de l’esclavage en mai. Il participe aussi à la campagne sur les réparations engagée par le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) au début des années 2010.

à se structurer à partir du début des années 1980²¹, mais les programmes d'ajustement structurel les ont sérieusement affaiblies²². Ces mouvements citoyens ne parviennent donc pas à obtenir les résultats escomptés : ils ne font pas l'objet d'une grande couverture médiatique et se heurtent au conservatisme des musées européens.

Ces derniers continuent d'ignorer les demandes de restitution en se posant comme les gardiens du patrimoine universel de l'humanité. En l'absence d'outils juridiques à caractère contraignant²³, seules quelques restitutions ponctuelles sont réalisées : un tabouret asanté retourné par le Royaume-Uni au Ghana dès l'année de son indépendance (1957)²⁴ ; quelques objets renvoyés par la Belgique à la république du Congo entre 1976 et 1981²⁵. Les mouvements pour la restitution vont néanmoins bénéficier d'un nouvel élan à partir du début des années 2010, qui va contraindre les États détenteurs à prendre des mesures plus ambitieuses.

Les années 2010 : un nouvel élan

Lutter pour la restitution du patrimoine au prisme du panafricanisme

Le mouvement pour la restitution bénéficie d'abord de l'effervescence des mobilisations se réclamant du panafricanisme. Cette idéologie ayant participé à la libération du continent africain du colonialisme et prônant l'unité africaine prend cependant différentes formes²⁶. Le « sentiment anti-français²⁷ », qui se renforce depuis le début des années 2010, ne peut se réduire aux mobilisations panafricanistes : il est diffus et ne concerne pas seulement des militants socialisés au panafricanisme²⁸. Mais il n'en

21. C. Hershkovitch et D. Rykner, *La restitution des œuvres d'art : solutions et impasses*, Paris, Hazan, 2011.

22. B. Savoy, *Africa's Struggle for Its Art: History of a Postcolonial Defeat*, *op. cit.*, p. 119.

23. Voir par exemple la convention de l'UNESCO de 1970 « concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels », la convention UNIDROIT de 1995 et le Comité intergouvernemental pour le retour des biens à leur pays d'origine créé par l'UNESCO en 1978.

24. B. Savoy et F. Sarr, « Restituer le patrimoine africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle », *op. cit.*, p. 14.

25. C. Desportes, « Objets spoliés, exposés puis dissimulés : la gestion des inventaires par les musées ethnographiques allemands et les défis pour les chercheurs africains dans le débat sur la restitution du patrimoine africain », Billet du Carnet de recherche Hypothèses des rencontres des jeunes chercheurs en études africaines (JCEA), 23 décembre 2020.

26. A. Boukari-Yabara, *Africa Unite ! Une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, 2014.

27. Le « sentiment anti-français » s'exprime depuis les indépendances, au gré des crises diplomatiques entre la France et les pays du pré carré français. Mais il connaît une acuité particulière depuis le début des années 2010, d'abord à la suite de la guerre civile ivoirienne dans laquelle la France est intervenue militairement en 2002, puis dans le contexte de l'opération Barkane qui n'a pas répondu aux attentes des populations locales. Il est renouvelé depuis les coups d'État au Mali du 18 août 2020 et du 24 mai 2021 et la crise diplomatique qui s'en est suivie avec Paris. Voir F. Pigeaud, « L'Afrique et le sentiment antifrçais », in B. Badie et D. Vidal (dir.), *La France, une puissance contrariée. L'état du monde 2022*, Paris, La Découverte, 2021, p. 189-195.

28. F. Giovalucchi, « Afrique-France, les miroirs grossissants », *Esprit*, vol. 7, 2020.

demeure pas moins qu'il représente une modalité importante d'expression de certains mouvements panafricanistes contemporains dans l'espace francophone²⁹. Ces mouvements luttent pour la restitution du patrimoine africain, considérée comme nécessaire à la fin du néocolonialisme français en Afrique francophone. Ils sont soutenus idéologiquement, voire financièrement, par des puissances telles que la Chine, la Russie ou la Turquie. Ils ont ainsi participé à faire réagir les autorités françaises, cherchant notamment à limiter la perte d'influence de la France en Afrique³⁰.

Une tendance « anti-française » au sein des structures panafricanistes

Le groupe Unité, dignité, courage (UDC) incarne cette tendance « anti-française » au sein des structures panafricanistes qui se sont mobilisées pour la restitution du patrimoine africain³¹. Basée à Paris, cette association a été fondée en 2011 par Emery Mwazulu Diyabanza, réfugié politique de la république démocratique du Congo, ancien membre d'un parti d'opposition congolais installé en France depuis 1999³². Composé d'une vingtaine de militants dans l'Hexagone, le collectif est intégré au sein de l'écosystème panafricaniste en Afrique de l'Ouest francophone et affilié au Front multiculturel anti-spoliation, dont les membres sont répartis entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques. L'organisation réclame le départ de l'armée française d'Afrique, la suppression de la zone du franc CFA, la fin de la francophonie, de l'aide au développement et de la coopération technique, ainsi que la mise en place de réparations pour l'esclavage et le colonialisme³³. Cette association appelle à l'unité économique, politique et militaire de l'Afrique sous la forme d'un État fédéral qui supprimerait les frontières actuelles des États-nations africains et permettrait de refonder le « socle civilisationnel » du continent africain.

Outre le registre lié à la justice mémorielle, ce groupe emploie également un registre traditionaliste qui considère le patrimoine comme la

29. F. P. C. Endong, « Francophobia as an Expression of Pan-Africanism in Francophone Africa: An Exploration of the Cameroonian Political and Media Discourse », *Inkanyiso: The Journal of Humanities and Social Science*, vol. 12, n° 2, 2020, p. 115-128 ; C. A. B. Ndiaye, *Contemporary Francophone West African Social Movements in the Rise of Neo Pan-Africanism: A Case Study of Y en a Marre in Senegal*, thèse de doctorat en humanités, University of Louisville, 2020 ; Y. Auque-Pallez, *Libérer l'Afrique ou se libérer soi-même ? Mobilisations politiques et identitaires des militants panafricanistes afrocentriques en Ile-de-France*, mémoire de recherche en science politique, Sciences Po, publié par la chaire Diasporas Africaines du laboratoire Les Afriques dans le Monde, 2022.

30. J.-L. Amselle, « Restitution », *Lignes*, vol. 62, n° 2, 2020, p. 157-159.

31. Pour en savoir plus sur le combat pour la restitution du patrimoine africain de ce groupe panafricaniste, voir Y. Auque-Pallez, « Restituer le patrimoine africain, ou libérer l'Afrique des forces du Mal. La mobilisation d'un mouvement afrocentrique pour la restitution », *Cahiers d'études africaines* (à paraître).

32. Entretien avec Mwazulu Diyabanza en décembre 2020.

33. Voir « Manifeste M-UDC/ L'universalisation de la lutte contre le FCFA », Unité dignité courage, 9 février 2017, disponible sur : www.youtube.com.

propriété des autorités traditionnelles et notamment des royaumes africains, vus comme symboles de la civilisation africaine « authentique ». Les actions d'UDC vont dans le sens d'une séparation de l'Afrique de l'Occident « diabolique ». Mais l'organisation emploie aussi, dans le cadre des procès auxquels font face ses militants, un registre lié à la justice mémorielle selon lequel la restitution permettrait une réconciliation entre l'Europe et l'Afrique³⁴. En outre, son projet de restitution s'appuie sur une remise en cause des pouvoirs centraux en place en Afrique, au profit d'une réhabilitation des autorités « traditionnelles ». Dans le cadre de leur combat pour la restitution, ses militants mobilisent des outils technologiques et multimédias afin d'exercer une pression, non seulement sur les États européens, mais également sur les États africains, dont ils critiquent le manque de résultats. Cette stratégie numérique consiste notamment à diffuser en direct sur les réseaux sociaux leurs actions, durant lesquelles ils s'emparent d'œuvres exposées dans les musées européens, et décrivent le contexte de violence dans lequel ces objets ont été dérobés³⁵.

D'autres organisations mettent en œuvre le panafricanisme de façon plus « modérée ». C'est le cas de l'organisation non gouvernementale (ONG) Afrique Patrimoine, actuellement présidée par Sally Alasane Thiam, fils de l'architecte sénégalais Alassane Samba Thiam et fondateur d'une entreprise immobilière au Sénégal. Cette ONG a été créée pendant la « décennie mondiale du développement culturel » (1988-1997) par le gouvernement sénégalais sous le nom de Centre de recherches et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique³⁶. La restitution du patrimoine africain est intégrée au sein d'une politique plus générale de restauration et de promotion de ce patrimoine³⁷, qui peut s'assimiler au panafricanisme en tant qu'elle vise à « permettre au continent africain de pouvoir s'ériger sur le plan international³⁸ ». La restitution permettrait aux Africains de reprendre confiance en eux, en cultivant un sentiment de fierté vis-à-vis de leur histoire.

Contrairement à UDC, Afrique Patrimoine emploie un registre nationaliste en considérant que les objets doivent être remis aux États africains. Elle utilise

34. Notes ethnographiques du procès de Emery Mwazulu Diyabanza, au tribunal correctionnel de Paris, 3 décembre 2020.

35. Sur les actions de restitution du groupe, voir notamment N. Michel, « Restitution du patrimoine africain : rencontre avec les militants poursuivis pour tentative de vol au Quai Branly », *Jeune Afrique*, 6 août 2020.

36. « Centre de recherches et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique », Taking It Global, disponible sur : <https://orgs.tigweb.org>.

37. Afrique Patrimoine se mobilise pour la restauration de monuments historiques et de lieux culturels, l'harmonisation des outils juridiques en matière de protection monuments historiques, la réalisation d'un inventaire du patrimoine africain, etc.

38. Entretien avec Sally Alasane Thiam en décembre 2021.

également un registre développementaliste selon lequel la culture représente une manne financière, utile au développement des États africains et pouvant faire l'objet de partenariats entre l'Europe et l'Afrique. La restitution du patrimoine africain n'est donc pas exigée pour « se séparer » de l'Occident. Elle représente un moyen d'opérer une certaine justice mémorielle, première étape vers une meilleure collaboration entre États européens et africains. Afrique Patrimoine ne se positionne pas dans une logique d'affrontement avec les gouvernements africains en place, mais dans un rôle d'accompagnement de ces États dans la promotion de la culture³⁹.

Restituer le patrimoine africain, décoloniser les relations Europe-Afrique

Au cours de la décennie 1990-2000, le mouvement transnational pour les réparations met l'accent sur les continuités entre le colonialisme et les problèmes de l'Afrique contemporaine. Dans la lignée de ce mouvement, une diversité d'acteurs associés aux domaines de la création, de la culture et de l'anti-racisme, en Europe comme en Afrique, participent à la création d'un espace de réflexion sur l'héritage colonial et les modalités de décolonisation. Par exemple, la coalition « No Humboldt Forum ! » est créée en 2013 pour contester le projet « eurocentrique » du Forum Humboldt, qui vise à rassembler les arts et cultures d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie au sein du château de Berlin⁴⁰. Cette coalition rassemble un grand nombre d'organisations à travers l'Europe, parfois constituées de membres de la diaspora africaine, militant pour la décolonisation de l'espace public, la mise en place de réparations du colonialisme et la restitution des biens culturels spoliés, tels que AfricAvenir International, Berlin Postkolonial et le Conseil représentatif des associations noires (CRAN). Un autre exemple est celui du Conseil international des musées (ICOM), qui regroupe des professionnels des musées à l'échelle internationale. Cette institution a joué un rôle important dans la formulation d'un concept alternatif de musées, appelés à ne plus être des espaces de conservation mais de conversation, engageant notamment une réflexion critique sur le passé colonial des sociétés européennes⁴¹.

C'est dans ce contexte qu'interviennent de nombreux collectifs promouvant la restitution du patrimoine comme un moyen de décoloniser les

39. Afrique Patrimoine est à l'initiative du Forum international sur le patrimoine africain, destiné à devenir une plateforme d'échange internationale sur la représentation des sites patrimoniaux africains à l'UNESCO et la restitution des biens culturels. Ce projet a été adopté par le chef de l'État sénégalais Macky Sall en tant qu'instrument de sa politique culturelle. Le Forum devrait se réunir en décembre 2022 à Dakar.

40. « Moratoire sur le Forum Humboldt au château de Berlin », No Humboldt 211, 3 juin 2013, disponible sur : www.no-humboldt21.de.

41. M. Isman, *Ethnic Minorities in Italian Cultural Institutions*, mémoire de master en Management des Arts, Università Ca' Foscari Venezia, 2021, p. 43.

relations entre l'Europe et l'Afrique. C'est le cas de la campagne « Bring Back Ngonso », menée par l'association camerounaise Sysy House of Fame, qui a pour objectif de mobiliser l'art et la culture au service de la paix et du changement social⁴². Cette organisation a été fondée en 2018 par Sylvie Njobati, petite-fille de l'héritier du trône du Royaume de Nso, dans le nord-ouest du Cameroun. Elle appelle au retour, auprès des autorités du Royaume de Nso, du Ngonso, objet rituel et politique dérobé en 1902 par Curt von Pavel, officier colonial allemand qui l'a offert au Musée ethnologique de Berlin l'année suivante⁴³. Le collectif considère que la restitution du Ngonso permettrait d'engager un dialogue critique sur le colonialisme en plaçant les expériences des Africains au centre du récit historique⁴⁴. La restitution du Ngonso est ainsi exigée au nom de la nécessité pour le peuple Nso d'exhumer l'héritage colonial et de reconstruire son identité, en se fondant notamment sur les traditions précoloniales. Elle a pour objectif de réconcilier l'Europe avec l'Afrique pour des relations futures plus saines, selon un registre associé à la justice mémorielle.

Un moyen de décoloniser les relations entre l'Europe et l'Afrique

« Bring Back Ngonso » est intégré au sein du milieu décolonial allemand. Il cultive des partenariats avec des organisations telles que Decolonize Berlin et Geschichts- & Lernort Kolonialismus. Comme d'autres structures de la société civile pour la restitution, le collectif mobilise des moyens multimédias et numériques (production d'un film, utilisation des réseaux sociaux, etc.) pour alerter l'opinion et exercer une pression sur les autorités allemandes. Dans un contexte politique plus favorable à ses revendications⁴⁵, le collectif est parvenu à se faire entendre. En juillet 2022, il obtient l'engagement des autorités allemandes que le Ngonso sera restitué.

Open Restitution Africa est un autre exemple de cette tendance décoloniale. Cette plateforme associe African Digital Heritage et Andani.Africa, une ONG et une entreprise basées respectivement au Kenya et en Afrique du Sud, qui utilisent le numérique dans le domaine de la culture et de la création. Elle a été co-fondée par Chao Tayiana, experte kenyane en « patrimoine numérique » (*digital heritage*), et Molemo Moiloa, artiste, curatrice et chercheuse sud-africaine spécialiste des pratiques muséales alternatives en

42. « Bring Back Ngonso Campaign Presentation to the Media », document transmis par Sylvie Njobati.

43. Entretien avec Sylvie Njobati en décembre 2021.

44. *Ibid.*

45. Les positions des autorités allemandes sur la restitution se sont infléchies depuis la production du rapport Sarr-Savoy. Le gouvernement allemand a adopté en mars 2019 un « cadre des principes pour la gestion des collections provenant de contextes coloniaux » et établi un point focal chargé de répondre aux demandes de restitution.

Afrique⁴⁶. L'objectif de cette plateforme est de décoloniser le débat sur la restitution du patrimoine africain en le réorientant de l'Europe et de l'Amérique du Nord vers l'Afrique. Le numérique est ainsi vu comme un moyen de favoriser un débat démocratique sur la restitution qui devrait permettre d'inclure davantage les voix africaines. Open Restitution Africa se veut un centre de recherche qui documente, de manière « afrocentrée », les demandes, les politiques et les meilleures pratiques en matière de restitution. À la différence des autres organisations évoquées ici, cette structure conçoit la restitution non seulement au sens d'un retour physique des biens culturels, mais aussi comme un mouvement de réappropriation par les Africains de leur histoire grâce aux outils technologiques. L'objectif est de se réapproprier le passé des sociétés africaines afin d'achever le processus de décolonisation de l'Afrique sur le plan culturel. La restitution permettrait de fonder une Afrique souveraine culturellement, et ainsi de rééquilibrer les relations de domination entre l'Afrique et l'Europe.

* * *

Les restitutions ont pris de l'ampleur dans les années 2010, sous la pression des sociétés civiles qui ont de plus en plus utilisé un registre associé à la justice mémorielle. Ce dernier, qui formule la restitution du patrimoine comme une obligation morale des États européens suite à leur passé colonial, s'est avéré plus efficace que les registres nationaliste, développementaliste et traditionaliste⁴⁷.

Le mouvement est cependant encore loin d'avoir obtenu gain de cause : sur plus d'un million de biens culturels africains, moins d'un millier ont été rendus aux pays africains⁴⁸. Pour aller au-delà de restitutions au compte-gouttes, la société civile devra réussir à maintenir l'attention de l'opinion, notamment en renforçant les initiatives africaines. Sinon, le scénario d'amnésie collective qui a suivi les années 1970 risque de se répéter⁴⁹.



Mots clés

Restitution de biens culturels
Patrimoine africain
Décolonisation
Relations Europe-Afrique

46. Entretien avec Chao Tayiana et Molemo Moiloa en décembre 2021.

47. J. Van Beurden, *Inconvenient Heritage: Colonial Collections and Restitution in the Netherlands and Belgium*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2022, p. 176.

48. Open Restitution Africa, page d'accueil, disponible sur : <https://openrestitution.africa>.

49. B. Savoy, *Africa's Struggle for Its Art: History of a Postcolonial Defeat*, op. cit., p. 2.